



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize juillet deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC3-1-1-71

OBJET : ZONE D'ACTIVITÉ ECONOMIQUE POMMEVIC – GOUDOURVILLE :

ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES C n°109 ET C n°674 À L'INDIVISION MENDIZABAL

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATIO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs. TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul et RENAUD Olivier

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC3-1-1-71

OBJET : ZONE D'ACTIVITÉ ECONOMIQUE POMMEVIC – GOUDOURVILLE : ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES C n°109 ET C n°674 À L'INDIVISION MENDIZABAL

Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'activité économique (ZAE) de Goudourville / Pommevic, la Communauté des Deux Rives a la possibilité d'acquérir une partie d'un terrain située sur la Commune de Goudourville et d'une superficie de 7 455m² à détacher des parcelles C n°109 et C n°674 appartenant à l'indivision MENDIZABAL.

L'acquisition de ce foncier attenant aux parcelles dont la Communauté de Communes des Deux Rives est déjà propriétaire, facilitera l'aménagement de la zone d'activité économique.

Le prix d'acquisition accepté par le vendeur s'élève à 9,2 €/m². Il est conforme à l'estimation en date du 22 janvier 2024 de France Domaine, consulté à cet effet.

Le Président propose donc :

- d'acquérir sur la commune de Goudourville ce terrain d'une surface de 7 455m², à découper des parcelles C n°109 et C n°674 appartenant à l'indivision MENDIZABAL au prix convenu avec le vendeur de 9,2 €/m² TTC hors frais notariés.

- de l'autoriser ou son représentant, à signer tout document et acte s'y rapportant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'acquérir sur la commune de Goudourville ce terrain d'une surface de 7 455m², à découper des parcelles C n°109 et C n°674 appartenant à l'indivision MENDIZABAL au prix convenu avec le vendeur de 9,2 €/m² TTC hors frais notariés.
- de l'autoriser ou son représentant, à signer tout document et acte s'y rapportant.

Fait à Valence d'Agen, le 22 juillet 2024
Au registre sont les signatures

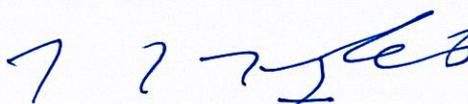
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 23 juillet 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Golfech

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Pascal BENOIT



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

AR Préfecture

ZONE D'ACTIVITÉ ECONOMIQUE POMMEVIC – GOUDOURVILLE : ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES C n°109 et C n°674 à L'INDIVISION MENDIZABAL

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240722-
2024BC3_1_1_71-DE

Numéro d'acte : 2024BC3_1_1_71

Date de décision : 22/07/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 3-1-1-0-0 (Domaine et patrimoine /
Acquisitions / biens immobiliers)

Fichier acte : 2024BC3-1-1-71 - ZONE DACTIVITE
ECONOMIQUE POMMEVIC
GOUDOURVILLE - ACQUISITION D'UNE
PARTIE DES PARCELLES Cn109 ET
Cn674 A LINDIVISION MENDIZABAL .pdf

Fichier(s) annexes(s) : 6-estimation des domaines.pdf
6-Principe de division Parcelles C 109 & C
674- indivision Mendizabal.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 29/07/2024 14:59:55

Date de réception de l'AR : 29/07/2024 15:00:04